

LP

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 JANVIER 2017  
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, légalement convoqué le six janvier deux mil dix-sept, s'est assemblé le seize janvier deux mil dix-sept au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de M. Benjamin MORIVAL, maire.

Etaient présents : (18)

M. MORIVAL, maire

Mme Mériadec, Mme Curaudeau, M. Lécureuil, M. Brillaud de Laujardière, M. Goupil, M. Guichard, M. Fleury, M. Pilard, Mme Kuliberda, M. Brounais, Mme Plaineau, Mme Amprou, Mme Guillou, Mme Toucane, M. Labarre, Mme Falot, Mme Bernard

Absents, excusés et représentés : (4)

Mme Laussucq a donné pouvoir à M. Guichard

Mme Breyer-Chiché a donné pouvoir à M. Morival

M. Chauvet a donné pouvoir à Mme Toucane

M. Boucard a donné pouvoir à Mme Bernard

Absents, excusés : (5)

M. Gavouyère

Mme Fourage

Mme Garnier

Mme Paquereau

M. Bardou

Secrétaire de séance : M. Brillaud de Laujardière

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2016

### FINANCES – AFFAIRES GENERALES

2017-01/ Mise à jour du tableau des effectifs

2017-02/ Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016**

*Le compte rendu est approuvé par 13 voix pour (M. Morival, Mme Mériadec, M. Lécureuil, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière, M. Goupil, M. Guichard, M. Fleury, M. Pilard, Mme Kuliberda, M. Brounais, Mme Plaineau, Mme Guillou)*

*14 abstentions détaillées comme suit :*

*9 absents du jour : M. Gavouyère, Mme Fourage, Mme Garnier, Mme Paquereau, Mme Breyer-Chiché, Mme Laussucq, M. Bardou, M. Chauvet, M. Boucard*

*1 absent le 12 décembre 2016 : Mme Falot*

*4 abstentions au vote : Mme Toucane, Mme Falot, M. Labarre, Mme Bernard*

#### **2017-1/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de supprimer les grades cités en séance,
- d'approuver le tableau des effectifs modifié,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **2017-2/MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée selon les modalités définies ci-dessus dans la limite des montants maxima fixés par décret,
- d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans les limites prévues par la présente délibération,
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

*Approuvé à l'unanimité.*

Le Pellerin, le 19 janvier 2017

Le Maire,

Benjamin MORIVAL

C. Mériadec,

M.C. Curaudeau,

N. Lécureuil,

F. Brillaud de Laujardière,

T. Goupil,

A. Guichard,

F. Fleury,

D. Pilard,

B. Kuliberda

P. Brounais,

I. Plaineau,

G. Amprou,

M.C. Guillou,

C. Toucane,

E. Labarre,

S. Falot,

L. Bernard